



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30 04 2026

ID : 013-211301049-20260414-AM2026_204-AI



**ARRETE DU MAIRE N° 2026-204
permanent**

Pôle : Administration générale

**Délégation de fonction à Monsieur Jean-Michel TIRABASSI
conseiller municipal**

Nomenclature ACTES : 5.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18 ;
VU la délibération N°2026-03-02 du conseil municipal en date du 29 mars 2026 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire.

CONSIDÉRANT que le maire et ses adjoints sont tous titulaires d'une délégation,
CONSIDÉRANT que l'ampleur et la diversité des affaires communales rendent nécessaire une délégation de fonction aux conseillers municipaux.

ARRETE

Article 1 : Délégation de fonction

Monsieur Jean-Michel TIRABASSI, conseiller municipal, reçoit délégation de fonction, sous la surveillance et la responsabilité du maire, dans le domaine suivant :

- Devoir de mémoire

Article 2 : Renonciation aux indemnités liées à l'exercice de la présente délégation de fonction

Monsieur Jean-Michel TIRABASSI renonce expressément aux indemnités liées à l'exercice de la présente délégation de fonction.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services et le responsable de service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le sous-préfet d'Istres, notifié à l'intéressé et publié sur le site de la ville.

Fait à Sausset-les-Pins, le 2026

Notifié à l'intéressé le :
Signature

29/04/26



Le maire,
Maxime MARCHAND